



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'augmentation de la capacité de lavage DELISLE à Lillebonne (76)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DELISLE

Raison sociale

N° SIRET

3 8 3 4 9 3 4 0 0 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☒ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Augmentation de plus de 10% de la capacité d'une activité déjà existante, ou l'augmentation de plus de 10% des rejets en flux. Lavage de fûts, conteneurs et citerne pour une quantité de 200 m3/j (contre 80 m3/j) et ses rejets associés

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit sur un site existant classé ICPE sous le régime de l'autorisation.

Dans le cadre de ses activités, la société DELISLE effectue des lavages de camions citernes, l'activité est actuellement autorisée pour le lavage à hauteur de 80 m3/j pour des citernes ayant contenues des produits alimentaires et/ou des produits industriels.

Aucun travaux n'est prévu hormis la mise en place d'une station de distribution d'Oléo 100 afin d'alimenter les camions.

Au vu de l'activité croissante, la société DELISLE souhaite obtenir l'autorisation pour :

- augmenter ses capacités de lavage à 200 m3/j
- être autoriser à effectuer des lavages de citernes ayant contenues des produits chimiques.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter les capacités de lavage et de diversifier les clients en acceptant le lavage des citernes ayant contenues des produits chimiques.

La STEP présente sur le site est dimensionnée afin de traiter 200 m3/j, ainsi la totalité des rejets pourront être traités par la STEP déjà en place.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet ne comprend pas de travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation, le fonctionnement sera sensiblement le même. Des procédures sont en place et permettent d'accepter et/ou refuser les citernes non autorisées au lavage.

Le site étant déjà classé à autorisation pour la rubrique 2795, des analyses des rejets sont déjà effectuées, ces analyses seront reconduites conformément à la réglementation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sans objet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du site Quantité d'eau mise en œuvre	35876 m ² 200 m ³ /j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 460 Voie : LES HERBAGES

Lieu-dit :

Localité : LILLEBONNE

Code postal : 7 6 1 7 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 3 1 , 3 3 " E Lat. : 4 9 ° 2 9 , 3 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se situe à 750 mètres au Sud du site. Il s'agit d'une ZNIEFF de type 1 : n°230031127 intitulé "L'ESTUAIRE DU COMMERCE".
En zone de montagne ?	☐	☒	Le site ne se situe pas dans une zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site n'est pas dans une aire de protection de Biotope, l'aire de protection la plus proche se trouve à environ 3,6 km à l'Ouest du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le site n'est pas situé sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional. Les zones les plus proches sont : - Parc Naturel Régional "Boucles de la Seine Normande" (1,2 km au Sud) - Réserve Naturel Nationale "Estuaire de la Seine" (6,1 km à l'Ouest)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le site ne se trouve pas sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site ne se trouve pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, dans un monument historique ou ses abords ou dans un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site n'est pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. La plus proche "Marais Vernier et Vallée de La Risle" se trouve à 1,2 km au Sud.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Lillebonne est concernée par le PPRT de la Zone Industrielle de Port-Jérôme.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRT a été approuvé le 07 août 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site ne se trouve pas dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS). Le site n'est pas un site BASOL. Le site semble être un site BASIAS, l'activité référencée est celle de COING TRANSPORT.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site se trouve dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE), il s'agit de la zone 03001 nommée Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'après les cartographies de l'ARS consultées sur Atlasanté, le site ne se trouve pas dans un périmètre rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site ne se trouve pas dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site ne se situe pas dans un site Natura 2000, le site le plus proche est un site Natura 200 - Directive Habitat, il se trouve à 1,4 km au Sud du site, il s'agit FR2300122 "Marais Vernier, Risle Maritime".
D'un site classé ?	☐	☒	Le site ne se trouve pas dans un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	De part son activité, le site est consommateur en eau, en effet, dans le cadre de la présente demande, la société DELISLE demande une augmentation de sa consommation en eau afin de répondre aux besoins de son activité. Les prélèvements en eau se feront par le réseau AEP de la commune, le gestionnaire a déjà formulé son accord.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de modification des masses d'eau souterraines. De plus, le projet ne prévoit pas de sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne prévoit aucun travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne prévoit aucun travaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le gestionnaire a fourni son accord concernant l'alimentation en eau potable. Quant à l'assainissement, les eaux de lavage seront directement traitées par la STEP sur site puis rejetées au milieu naturel. Des analyses seront effectuées afin de contrôler les valeurs limites de rejets.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, dégradations ou des destructions de la biodiversité locale car il s'implante sur un site existant. L'aire d'étude présente des liens fonctionnels réduits avec les zonages périphériques reconnus pour leur intérêt écologique.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer un impact sur les sites NATURA 2000 aux alentours étant donné que le plus proche est situé à environ 1,4 km. De plus, le projet s'implante dans une zone d'activité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. En effet le projet se trouve sur une zone déjà urbanisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La commune de Lillebonne est concernée par le PPRT de la Zone Industrielle de Port-Jérôme. Le PPRT a été approuvé le 07/08/2014. Une canalisation de transport de matières dangereuses se trouve à proximité du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site rejette ses effluents dans le milieu naturel mais la STEP et l'autosurveillance permet de contrôler la qualité des rejets aqueux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le site engendre des déplacements en phase exploitation. Le flux prévu est de 20 VL et 90 PL pour le lavage et 30 PL pour l'activité logistique. Il n'y aura pas d'augmentation de flux VL et PL logistique.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet sera générateur de bruit en phase exploitation, le bruit sera généré lors des déplacements de véhicules présents sur le site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet n'engendrera pas d'émission lumineuse supplémentaires.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☒	☐	Le site engendre déjà des rejets liquides qui correspond aux EPV (eaux pluviales de voiries) et aux EPT (eaux pluviales de toitures). Les eaux de lavage seront traitées par la STEP.
Si oui, dans quel milieu ?		☒	☐	Les EPV et les EPT sont rejetées dans le milieu naturel via les fossés après transit dans le bassin. Les eaux de lavage seront rejetées dans le milieu naturel après traitement par la STEP.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le site engendre des eaux usées provenant des sanitaires du personnel qui seront acheminés vers la fosse sceptique du site (le projet ne prévoit pas de rejet supplémentaire d'eaux usées). Le projet engendrera des rejets d'effluents qui seront traités par la STEP, ils seront ensuite rejetés dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le site génère déjà des déchets d'emballage (plastiques, films, cartons...), des déchets spéciaux comme des huiles usées, des solvants, des batteries... Les quantités générées sont limitées et les déchets sont valorisés ou envoyés dans les filières de traitement adaptée. Seule les quantités de boue issues de la STEP sont susceptibles d'augmenter, elles sont envoyées en filière traitement avec les BSD.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne nécessite aucun travaux, il n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Le projet s'implante sur un site existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet de la société DELISLE reste sensiblement le même que l'activité existante. Le projet consiste seulement à augmenter la capacité de lavage des camions citernes et d'autoriser le lavage chimique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet identifiées ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autre projets existants ou approuvés. Les projets identifiées à proximité du site sont :

- Remplacement de la canalisation de transport de propane d'EMCF entre Lillebonne et Port-Jérôme
- Installation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Nointot

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le site de Lillebonne est un site déjà en activité.

Les mesures de rejets et le suivi est déjà en place et la STEP est déjà dimensionnée pour permettre le traitement des effluents prévus.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de réduire les effets négatifs notables du projet, les mesures mises en place sont les suivantes :

- Maintien du fonctionnement de la station de prétraitement des effluents
- Maintien du programme de surveillance de la qualité des eaux rejetées
- Maintien de la gestion et de la valorisation des déchets issus des premiers jus (alimentaire, industrielle et chimique)

Les 1ers jus chimiques seront envoyés en revalorisation chez EPR.

En cas de sécheresse, la société DELISLE se conformera aux mesures de restriction en vigueur. Afin de diminuer sa consommation en eau, la société DELISLE pourra mettre en place des mesures suivantes :

- Arrêt de la piste de lavage extérieure ;
 - Restriction des plages horaires d'intervention de lavage sur les poste intérieures.
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

Le projet s'implante dans une zone déjà urbanisée et sur un site déjà classé ICPE pour les mêmes activités. De ce fait, le projet d'augmentation de la capacité de lavage permet de s'inscrire dans l'objectif de non artificialisation des sols.

Outre l'aspect de non artificialisation, les moyens permettant de contrôler les rejets aqueux sont déjà en place et dimensionnés pour répondre aux besoins de l'activité croissante de la société DELISLE.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Porter à Connaissance ICPE	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À LILLEBONNE

Fait le 21/02/2024

DELISLE SAS
Route de Provins - BP 25
77320 LA FERTE GAUCHER
Tel : 01 64 75 68 88 Fax : 01 64 20 18 60
SIRET 383 493 406 00014 - APE 7010Z

Signature du (des) demandeur(s)